

Luxembourg, le 13 octobre 2021

DE BUDGETSPLANG 2022

Projet de plan budgétaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1. Introduction

Conformément à l'article 6 du règlement UE no. 473/2013, le Luxembourg présente son **projet de plan budgétaire pour l'année 2022 (PPB 2022)**.

Le PPB 2022 se base sur les plus récentes prévisions macroéconomiques produites de manière indépendante par le STATEC et il **repose sur les orientations budgétaires présentées au projet de Budget de l'État pour 2022**. Ce dernier a été déposé par le gouvernement à la Chambre des députés en date du 13 octobre 2021.

Grâce à une **gestion équilibrée de la crise sanitaire**, le gouvernement a réussi à limiter l'impact socio-économique de la crise sur l'économie nationale en 2020 et en 2021. Les différents paquets de mesures mis en place en faveur des entreprises et des ménages et l'extension de certaines mesures phares, y compris du chômage partiel lié à la COVID-19, ainsi qu'une **politique mesurée en ce qui concerne les restrictions en matière sanitaire** ont permis de préparer le terrain pour une reprise soutenue.

La **normalisation de la vie économique est désormais pleinement en cours**, suite au progrès rapide de la campagne de vaccination notamment. Après un déficit public record en 2020, les finances publiques du Luxembourg ont commencé à se rétablir dès 2021. Le déficit des administrations publiques, tiré par le rebond important des recettes publiques, devrait se situer largement en-dessous de 3% du PIB en 2021 et l'amélioration entamée se poursuit en 2022.

Les objectifs budgétaires en 2022 sont clairement orientés en faveur de la reprise de l'activité économique, tout en adressant les priorités de l'accord de coalition 2018-2023. La stratégie budgétaire du Luxembourg repose sur la promotion d'une croissance qualitative et créatrice d'emplois, et relève également le défi de la double transition climatique et numérique par le biais d'une politique d'investissement ambitieuse.

La politique d'investissement ambitieuse se fait en parallèle à la mise en œuvre du **Plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg** établi en vertu de l'effort de relance et de solidarité lancé sur le plan européen, dénommé « NextGenerationEU ». Le plan du Luxembourg, présenté en avril 2021, établit une feuille de route pour stimuler une reprise durable à travers des investissements destinés à répondre aux défis numériques, climatiques et sociaux et s'inscrit de la sorte dans la continuité de l'action gouvernementale.

Il convient de rappeler que la **clause dérogatoire générale** (« general escape clause ») **est maintenue en 2022** et qu'elle permet à tous les États membres de l'Union européenne de continuer à s'écarter temporairement des règles budgétaires applicables. Par analogie au maintien de cette clause échappatoire au niveau européen, la *clause pour circonstances exceptionnelles* prévue à l'article 6, paragraphe 1^{er} de la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques continuera également à être appliquée en 2022.

Malgré le fait que les règles budgétaires ne s'appliquent pas, le **Luxembourg parvient à ramener le déficit public en-dessous de 3% du PIB dès 2021 et à aboutir en 2022 à une position budgétaire proche de son objectif budgétaire à moyen terme** (OMT). La dette publique ne connaît qu'une augmentation modérée et demeure largement en-dessous de la barre des 30% du PIB que le gouvernement s'est fixée dans son accord de coalition.

Le Luxembourg **réitère ainsi son ferme engagement en faveur de finances publiques durablement saines et équilibrées**, y compris en veillant à assurer le maintien de la meilleure notation de crédit « AAA ».

2. Prévisions macroéconomiques

Les tendances économiques générales **sur le plan mondial** se sont nettement améliorées en 2021 après une année marquée par une crise historique. La production industrielle et les échanges internationaux de marchandises ont connu une reprise et les programmes de relance aux États-Unis et en Europe soutiennent le redressement économique. Malgré ces signes encourageants, des éléments d'incertitude pouvant impacter la croissance demeurent à l'heure actuelle.

En 2020, les économies de la **zone euro** ont été fortement marquées par les conséquences de la crise sanitaire et ont enregistré une contraction de 6,8%. Grâce à la montée en puissance des campagnes de vaccination, la zone euro a renoué avec la croissance en 2021 et elle devrait atteindre une croissance de 4,1% sur l'ensemble de l'année. Cette progression devrait s'accélérer en 2022 et atteindre un rythme annuel de 4,8%.

En comparaison avec la zone euro, l'activité économique au **Luxembourg** s'est bien tenue sur la deuxième partie de l'année 2020 et la récession a par conséquent été moins

marquée que dans les autres pays. Selon le STATEC, le Luxembourg a atteint les niveaux d'avant-crise à la fin de l'année 2020, de sorte que la décroissance estimée pour 2020 s'est finalement chiffrée à -1,8% (d'après les derniers chiffres issus de la comptabilité nationale). Compte tenu de la normalisation de la vie économique et du dynamisme de l'activité sur le plan international, le PIB en volume du Luxembourg est estimé atteindre une croissance de 6,0% en 2021 et de 3,5% en 2022.

Quant à l'**inflation**, les prix à la consommation dépassent sur les derniers mois une croissance de 2% en raison d'une hausse continue des prix de l'énergie. Les pressions sur les prix devraient persister, du moins à court terme, le taux d'inflation (IPCN) étant estimé à 2,2% en 2021. La progression des prix à la consommation devrait ralentir en 2022 pour atteindre 1,7%¹.

Le **marché du travail** est supposé rester dynamique avec une croissance de l'emploi qui s'établit à 2,5% en 2021 et qui atteindrait un rythme de croissance similaire en 2022. Cette progression reflète le soutien gouvernemental mis en œuvre via l'élargissement du régime du chômage partiel et témoigne de la résilience de l'économie luxembourgeoise. Avec cette bonne tenue de l'emploi, le taux de chômage (définition ADEM) continue sa progression à la baisse et devrait diminuer de 6,5% en 2021 à 6,3% en 2022.²

Sur base de la méthode de calcul de la Commission européenne appliquée aux prévisions et aux données macroéconomiques du STATEC³, la **croissance potentielle** pour le Luxembourg est estimée à 2,8% en 2021 et à 3,1% en 2022. L'écart de production, qui représente la différence entre le PIB en volume et le PIB potentiel, demeure négatif en raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie et s'établirait à -1,4% en 2021 et à -1,1% du PIB potentiel en 2022.

3. Objectifs budgétaires

Grâce à la gestion toujours prudente de ses finances publiques, le **Luxembourg a pu profiter d'une situation de départ budgétaire très favorable lors de l'avènement de la crise**. Les critères applicables du Pacte de stabilité et de croissance ont été respectés de

¹ Les estimations du taux d'inflation d'après l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'élèvent à 3,1% en 2021 et à 1,9% en 2022.

² Les taux de chômage d'après la définition harmonisée d'Eurostat se chiffrent à 6,9% en 2021 et à 6,7% en 2022.

³ En tenant notamment compte des nouveaux chiffres issus de la révision de la comptabilité nationale sur la période 1995-2020 : <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/economie-finances/comptes-finances/2021/09/20210930/index.html> .

façon non-interrompue depuis la fin de la dernière crise et le pays figure parmi les rares pays bénéficiant de la notation « AAA » - avec perspective stable - auprès de toutes les agences de notation, au vu de son faible niveau de dette publique et de ses finances publiques saines.

Ainsi, le **gouvernement a disposé de la marge de manœuvre nécessaire** pour amortir le coût des mesures décidées pour endiguer la pandémie et soutenir la reprise. Prises dans leur ensemble, les enveloppes budgétaires débloquées, y compris les garanties étatiques mises à disposition des entreprises et des ménages, s'élevaient au total à 11 milliards d'euros (18,6% du PIB de 2020 estimé à l'époque).

Outre la crise socio-économique liée à la pandémie de la COVID-19, **le gouvernement a également réagi de manière conséquente face aux inondations** sévères survenues en juillet 2021 afin de protéger l'économie et soutenir les plus touchés. À cet égard, une enveloppe budgétaire de 100 millions d'euros a été débloquée pour apporter une aide directe et rapide aux sinistrés ainsi que pour couvrir les dégâts causés aux infrastructures et équipements publics.

La politique budgétaire pour 2022 continuera à miser pleinement sur le renforcement de la reprise et s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années. Le budget de l'État pour 2022 a pour objectif principal de poser les jalons nécessaires à un redressement économique durable, tout en relevant les défis découlant de la double transition climatique et numérique. Ainsi, il est prévu de maintenir un environnement économique et social attractif par le biais d'un **programme d'investissement ambitieux** dans les domaines numérique, social et environnemental.

Alors que le **solde nominal de l'Administration publique** affichait encore un déficit de 3,5% du PIB en 2020, la situation s'est nettement améliorée dès 2021 et le solde devrait passer à -0,6% du PIB à la fin de l'année. En 2022, l'Administration publique devrait retrouver une situation budgétaire quasiment équilibrée avec un solde légèrement négatif de -0,2% du PIB.

Cette évolution positive est principalement liée à la reprise de l'activité économique et la dissipation de l'impact budgétaire d'un bon nombre de mesures de soutien. Le solde négatif de l'Administration publique trouve son origine dans l'Administration centrale et les effets de la crise sanitaire continuent à peser sur les comptes de cette dernière qui affiche un déficit s'élevant à -2,0% du PIB en 2021 et à -1,7% du PIB en 2022.

Concernant les **recettes publiques**, la croissance de celles-ci, par rapport à l'année précédente marquée par la pandémie, devrait atteindre +10,2% en 2021. Elle est estimée à +4,3% en 2022. L'évolution positive est directement liée au redressement de l'activité économique, qui se caractérise par la reprise de la consommation dès la fin 2020 suite à la levée progressive des restrictions sanitaires ainsi que par la bonne tenue du marché de travail qui s'est montré résilient tout au long de la crise.

Suite à la progression importante en 2020 en lien avec le déploiement des mesures de soutien face à la COVID-19, les **dépenses publiques** affichent à nouveau un rythme de croissance plus modéré en 2021, de l'ordre de +3,3%. En 2022, elles devraient continuer à évoluer à un rythme comparable de +3,4% étant donné que les dépenses en lien direct avec la crise (dont les prestations de chômage) reculent et que l'évolution des autres dépenses publiques continue à être maîtrisée.

En ce qui concerne les **investissements publics**, ceux-ci évoluent positivement en 2021 et 2022 et sont maintenus à des niveaux largement supérieurs à 4% du PIB afin de contribuer à la réussite de la transition vers une économie plus durable et digitale. Le programme d'investissement ambitieux du gouvernement est complété par les investissements et réformes effectués en vertu du **Plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg**.

La **dette publique** quant à elle se chiffrerait à 25,8% en 2021, avant de passer à 26,6% en 2022, cette progression s'expliquant principalement par le déficit de l'Administration centrale. Le Luxembourg continue ainsi à respecter son propre plafond de 30% du PIB malgré la crise de la COVID-19. Abstraction faite de l'impact direct de la crise, la dette publique se chiffrerait à 21,5% du PIB en 2021 et atteindrait 22,4% du PIB en 2022.

L'Administration publique dans son ensemble détient par ailleurs des actifs financiers pour un total estimé à environ 46% du PIB, dont environ 36% du PIB au titre de la réserve globale du système de pension à laquelle les excédents de la Sécurité sociale sont affectés. La situation financière du secteur public – sur base nette – continue ainsi à rester largement positive dans la mesure où les actifs financiers dépassent le niveau de la dette.

De manière plus générale, le Luxembourg continue à privilégier **une approche prudente lors de l'estimation de ses prévisions budgétaires, à la fois au niveau des recettes que des dépenses publiques**. Compte tenu des incertitudes inévitables dans tout exercice de projection, des révisions ultérieures ne sont évidemment pas à exclure.

4. Actualisation du tableau lié aux recommandations adoptées dans le cadre du Semestre européen 2021

Compte tenu de la réponse commune de l'Union européenne à la pandémie de la COVID-19, le processus du Semestre européen a été adapté en 2021 pour s'aligner sur les procédures de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR).

En 2021, les recommandations spécifiques par pays habituelles ont été remplacées par des orientations budgétaires de nature qualitative. Le tableau 9 présente les orientations de la politique budgétaire à la lumière des recommandations obtenues dans le cadre du Semestre européen 2021.

ANNEXE STATISTIQUE

1. Prévisions macroéconomiques

Tableau 0. Hypothèses de base

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Taux d'intérêt à court terme (moyenne annuelle)	-0,4	-0,5	-0,4
Taux d'intérêt à long terme (moyenne annuelle)	0,1	0,1	0,5
Taux de change €/€ (moyenne annuelle)	1,14	1,20	1,22
Taux de change effectif nominal	1,00	1,00	1,00
Croissance réelle du PIB zone Euro	-6,8	4,1	4,8
Croissance des marchés extérieurs pertinents	-12,7	7,7	10,4
Prix du pétrole (Brent, \$/baril)	42	69	65

Tableau 1.a. Prévisions macroéconomiques

	Code SEC	Année 2020	Année 2020	Année 2021	Année 2022
		Niveau	taux de variation	taux de variation	taux de variation
1. PIB réel (année de référence = 2015) (mio. EUR)	B1*b	59.592	-1,8	6,0	3,5
2. PIB potentiel (mio. EUR)		62.341	2,1	2,8	3,1
3. PIB nominal (mio. EUR)	B1*b	64.221	2,4	8,0	4,4
Composantes du PIB réel					
4. Dépenses de consommation finale privée (mio. EUR)	P.3	18.350	-6,9	8,4	5,2
5. Dépenses de consommation finale des administrations publiques (mio. EUR)	P.3	10.655	7,7	2,8	1,3
6. Formation brute de capital fixe (mio. EUR)	P.51	10.589	-3,1	12,3	7,4
7. Variation des stocks et objets de valeur (en % du PIB)	P.52 + P.53	...	0,0	0,0	0,0
8. Exportations de biens et de services (mio. EUR)	P.6	121.084	1,3	9,5	5,7
9. Importations de biens et de services (mio. EUR)	P.7	101.021	1,6	10,8	6,5
Contributions à la croissance du PIB réel					
10. Demande intérieure finale		...	-1,6	5,1	3,1
11. Variation des stocks et objets de valeur	P.52 + P.53	...	-0,1	0,0	0,0
12. Commerce extérieur	B.11	...	-0,1	0,9	0,3

Tableau 1.b. Évolution des prix

	Code SEC	Année 2020	Année 2020	Année 2021	Année 2022
		Niveau	taux de variation	taux de variation	taux de variation
1. Déflateur du PIB (2005=1)		1,08	4,3	1,8	0,9
2. Déflateur de la consommation privée		1,07	0,7	1,9	1,7
3. IPCN		106,26	0,8	2,2	1,7
4. IPCH		105,93	0,0	3,1	1,9
5. Déflateur des exportations (biens et services)		1,09	0,8	5,6	1,5
6. Déflateur des importations (biens et services)		1,09	-0,9	6,0	1,1

Tableau 1.c. Développements sur le marché de l'emploi

	Code SEC	Année 2020	Année 2020	Année 2021	Année 2022
		Niveau	taux de variation	taux de variation	taux de variation
1. Emploi, personnes physiques ¹ (in 1000 pers.)		472	1,9	2,5	2,5
2a. Taux de chômage ²		20	6,8	6,9	6,7
2b. Taux de chômage ³		19	6,4	6,5	6,3
3. Productivité du travail, personnes physiques ⁴		...	-3,6	3,4	1,0
4. Rémunération des salariés (mia EUR)	D.1	32	2,2	4,9	6,7
5. Rémunération par salarié (1000 EUR/an)		68	0,3	2,4	4,3

¹ Population active occupée, en milliers, au sens des comptes nationaux.

² Définition harmonisée, Eurostat.

³ Définition ADEM.

⁴ PIB réel par personne active occupée.

2. Objectifs budgétaires

Tableau 2.a. Situation financière de l'administration publique

	Code SEC	Année 2021	Année 2022
		% du PIB	% du PIB
Solde de financement (B.9)¹ par sous-secteur			
1. Administration publique	S.13	-0,6	-0,2
2. Administration centrale	S.1311	-2,0	-1,7
3. Administrations fédérées	S.1312
4. Administrations locales	S.1313	0,2	0,3
5. Sécurité sociale	S.1314	1,1	1,2
6. Charges d'intérêts	D.41	0,2	0,2
7. Solde primaire ²		-0,4	0,0
8. Mesures ponctuelles ("one-off") et temporaires ³	
9. Croissance du PIB réel (%)		6,0	3,5
10. Croissance du PIB potentiel (%)		2,8	3,1
11. Écart de production (% du PIB potentiel)		-1,4	-1,1
12. Composante cyclique du budget		-0,7	-0,5
13. Solde structurel		0,1	0,31

¹ Total recettes - Total dépenses = B.9.

² Le solde primaire est calculé comme suit : (B.9, ligne 1) plus (D.41, ligne 6).

³ Un signe positif correspond à des mesures ponctuelles réduisant le déficit.

Tableau 2.b. Évolution de la dette publique

	Code SEC	Année 2021	Année 2022
		% du PIB	% du PIB
1. Dette brute ¹		25,8	26,6
2. Variation du ratio d'endettement brut		1,1	0,7
Contributions à l'évolution du ratio d'endettement brut			
3. Besoin de financement de l'administration centrale		2,1	1,8
4. Effet dénominateur		-1,8	-1,1
5. Autres		0,8	0,0
p.m.: taux d'intérêt implicite ²		0,8	0,6

¹ Tel que défini dans le règlement modifié 479/2009.

² Égal aux dépenses d'intérêts divisées par le niveau de la dette de l'année précédente.

Tableau 2.c. Passifs éventuels

Mesures		Date d'adoption	Montant maximal (en % du PIB)	Montant en circulation ¹ (% du PIB)
En réponse à la COVID-19	Régime de garanties étatiques	Avr-20	3,9	0,2
	Office du Ducroire (soutient davantage les exportations, y compris vers les marchés touchés par la COVID-19)	Avr-20	0,3	0,2
	Sous-Total		4	0,4
Autres	Garanties publiques hors COVID-19	...	7,5	6,7
	dont au secteur financier ²	...	5,9	4,3
	Sous-Total		13,4	11,0
Total			17,6	11,4

¹ En ce qui concerne les garanties en réponse à la COVID-19, le montant en circulation correspond au montant accordé jusqu'au 30.09.2021. Pour toutes les autres garanties publiques, le montant renseigné correspond au montant en circulation au 31.12.2020.

² Y compris la ligne de crédit en faveur du Fonds de résolution unique.

3. Projections de dépenses et de recettes à politiques inchangées

Tableau 3. Projections de dépenses et de recettes des administrations publiques dans l'hypothèse de politiques inchangées

Administration publique (S.13)	Code SEC	Année	Année
		2021	2022
		% du PIB	% du PIB
1. Recettes totales sur la base de politiques inchangées	TR	44,5	44,6
dont			
1.1. Impôts sur la production et les importations	D.2	12,2	12,5
1.2. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	D.5	15,5	15,3
1.3. Impôts en capital	D.91	0,2	0,2
1.4. Cotisations sociales	D.61	12,2	12,3
1.5. Revenus de la propriété	D.4	1,2	1,1
1.6. Autres		3,1	3,2
p.m.: Charge fiscale (D.2+D.5+D.61+D.91-D.995)		40,2	40,3
2. Dépenses totales sur la base de politiques inchangées	TE	45,1	44,5
dont			
2.1. Rémunération des salariés	D.1	10,5	10,6
2.2. Consommation intermédiaire	P.2	4,4	4,3
2.3. Prestations sociales	D.621	19,3	19,1
<i>dont prestations de chômage</i>		1,3	1,0
2.4. Charges d'intérêts	D.41	0,2	0,2
2.5. Subventions	D.3	1,1	1,1
2.6. Formation brute de capital fixe	P.51	4,3	4,3
2.7. Transferts en capital	D.9	1,4	1,2
2.8. Autres		3,8	3,7
3. Capacité/Besoin de financement		-0,6	0,1

4. Objectifs de recettes et de dépenses

Tableau 4.a. Objectifs de dépenses et recettes publiques

	Code SEC	Année 2021	Année 2022
Administration publique (S.13)			
		% du PIB	% du PIB
1. Objectif de recettes totales	TR	44,5	44,6
dont			
1.1. Impôts sur la production et les importations	D.2	12,2	12,5
1.2. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	D.5	15,5	15,3
1.3. Impôts en capital	D.91	0,2	0,2
1.4. Cotisations sociales	D.61	12,2	12,3
1.5. Revenus de la propriété	D.4	1,2	1,1
1.6. Autres ¹		3,1	3,2
p.m.: Charge fiscale (D.2+D.5+D.61+D.91-D.995)²		40,2	40,3
2. Objectif de dépenses totales	TE ³	45,1	44,8
dont			
2.1. Rémunération des salariés	D.1	10,5	10,6
2.2. Consommation intermédiaire	P.2	4,4	4,4
2.3. Prestations sociales	D.62 + D.632	19,3	19,1
dont prestations de chômage ⁴		1,3	1,0
2.4. Charges d'intérêts	D.41	0,2	0,2
2.5. Subventions	D.3	1,1	1,1
2.6. Formation brute de capital fixe	P.51	4,3	4,4
2.7. Transferts en capital	D.9	1,4	1,3
2.8. Autres ⁵		3,8	3,8
3. Capacité/Besoin de financement		-0,6	-0,2

¹ P.11+P.12+P.131+D.39+D.7+D.9 (autres que D.91).

² Y compris impôts collectés par l'Union Européenne et, si nécessaire, un ajustement pour impôts et contributions sociales non encaissés (D.995).

³ Total recettes - Total dépenses = B.9.

⁴ Y compris prestations en espèces (D.621 et D.624) et prestations en nature (D.631, SEC2010: D632) relatives aux prestations de chômage.

⁵ D.29+D4 (autres que D.41)+D.5+D.7+P.52+P.53+K.2+D.8.

Tableau 4.b Dépenses à exclure de la règle de dépenses

	Code SEC	Année 2020	Année 2020	Année 2021	Année 2022
		Niveau	% PIB	% PIB	% PIB
1. Dépenses des programmes UE parfaitement provisionnées par des fonds UE		88	0,1	0,2	0,2
2. Dépenses liées aux prestations de chômage		1.140	1,8	1,3	1,0
3. Effet des mesures discrétionnaires en recettes		92	0,1	0,1	0,0
4. Hausses des recettes automatiquement prévues par la loi	

Tableau 4.c Dépenses des administrations publiques par fonction

4.c.i) Dépenses publiques en éducation, soins de santé et emploi

	2021		2022	
	% du PIB	% des dépenses publiques	% du PIB	% des dépenses publiques
Éducation	4,7	10,3	4,8	10,7
Santé	5,7	12,6	5,5	12,4
Emploi	1,9	4,3	1,6	3,6

4.c.ii) Classement des fonctions des administrations publiques

Fonctions des administrations publiques	Code COFOG	2021	2022
		% PIB	% PIB
1. Services publics généraux	1	5,0	5,1
2. Défense	2	0,5	0,5
3. Ordre et sécurité publics	3	1,2	1,2
4. Affaires et services économiques	4	5,8	5,6
5. Protection de l'environnement	5	1,1	1,0
6. Logement et développement collectif	6	0,6	0,6
7. Santé	7	5,7	5,5
8. Loisirs, culture et cultes	8	1,2	1,2
9. Education	9	4,7	4,8
10. Protection sociale	10	19,3	19,3
11. Dépenses totales	TE	45,1	44,8

5. Description des mesures discrétionnaires inscrites dans le projet de budget

Tableau 5. Mesures discrétionnaires prises par l'administration centrale

Liste des mesures	Description détaillée	Objectif (composante dépenses/recettes)	Principe comptable	État d'avancement de l'adoption	Impact budgétaire	
		Code SEC			2022	
					en mio.	% du PIB
RECETTES						
Paquet de mesures fiscales ayant comme objectif la simplification administrative ou qui correspondent à des ajustements techniques		D.5	Cash	Projet de budget	0	0,0
dont	Introduction d'un traitement fiscal pour le nouveau produit d'épargne-retraite individuelle européen (PEPP) aux termes du règlement (UE) 2019/1238	D.5	Cash	Projet de budget		
	Elargissement de la liste des fins fiscalement favorisées dans le cadre des produits d'épargne-logement	D.5	Cash	Projet de budget		
	Introduction de mesures de nature fiscale qui apportent des simplifications administratives, des adaptations ponctuelles, ainsi que des modifications ou de refontes ponctuelles	D.5	Cash	Projet de budget		
	Extension de la bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs	D.5	Cash	Projet de budget		
Total - Recettes					0	0,0
Dépenses						
Augmentation de certaines dépenses de fonctionnement de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Transports publics - Protection de l'environnement - Participation aux frais de fonctionnement de certains établissements publics - Digitalisation - Encadrement sanitaire pour les prévenus du centre pénitentiaire d'Uerschterhaff 	P.2	Cash	Projet de budget	96	0,1
Investissements publics divers	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement de l'Etat dans le cadre de la digitalisation - Participation aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base - Promotion touristique et protection de l'environnement - Gestion du trafic aérien 	P.51	Cash	Projet de budget	60	0,1
Subventions des médias et des transports publics	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information - Réorganisation du transport scolaire et du réseau RGTR 	D.3	Cash	Projet de budget	25	0,0
Participations étatiques	Participation de l'Etat à la CNS	D.62	Cash	Projet de budget	20	0,0
Transferts au secteur privé, aux organisations internationales et aux associations du secteur socio-thérapeutique	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé - Participation à des organismes et institutions internationales - Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique 	D.7	Cash	Projet de budget	18	0,0
Transferts divers	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des projets de digitalisation (projets pilotes dans le cadre de la stratégie "ultra-haut débit") - Participation à des projets environnementaux - Participation à des projets internationaux de TOTAN 	D.9	Cash	Projet de budget	18	0,0
Total - Dépenses¹					238	0,3
TOTAL					238	0,3

¹ Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments.

6. Divergence par rapport au Programme de stabilité le plus récent

Tableau 6. Divergence par rapport au programme de stabilité le plus récent

	Code SEC	Année 2020	Année 2021	Année 2022
		% du PIB	% du PIB	% du PIB
Solde nominal des administrations publiques	B.9			
Programme de stabilité et de croissance 2021		-4,1	-2,0	-1,3
Projet de plan budgétaire 2022		-3,5	-0,6	-0,2
Différence		0,5	1,4	1,1
Projection du solde nominal des administrations publiques à politique inchangée	B.9			
Programme de stabilité et de croissance 2021		-4,1	-1,0	-1,1
Projet de plan budgétaire 2022		-4,1	-0,6	0,1
Différence		0,0	0,4	1,3

7. Aspects méthodologiques

Tableau 7. Aspects méthodologiques

Technique d'estimation	Étape de la procédure budgétaire pour laquelle elle a été utilisée	Caractéristiques pertinentes du modèle/de la technique utilisé(e)	Hypothèses
Prévisions macroéconomiques	En vue de l'élaboration du projet de budget 2022	Modèle macroéconométrique du STATEC ("Modux")	Hypothèses externes admises pour un certain nombre de variables (p.ex. croissance zone euro, évolution boursière, etc.) à l'aide notamment d'un partenaire externe
Calcul de l'écart de production et du PIB potentiel	En vue de l'élaboration du projet de budget 2022	Intégration des prévisions macroéconomiques du STATEC dans la méthodologie commune sur le plan européen	Comptabilité nationale pour les années pré-2021 "Closure rule" de la Commission européenne
Estimations des recettes budgétaires	En vue de l'élaboration du projet de budget 2022	Utilisations d'équations paramétrées et informations microéconomiques	Prévisions macroéconomiques Données microéconomiques et historiques
Estimations des dépenses budgétaires	En vue de l'élaboration du projet de budget 2022	Estimations bottom up	Emploi, inflation, échelle mobile des salaires, population et autres données pertinentes selon la catégorie de dépenses
Impact des mesures discrétionnaires	En vue de l'élaboration du projet de budget 2022	Estimations bottom up	-

8. Tableau d'impact de la Facilité et de la reprise (FRR) sur les projections du programme - Subventions

Recettes des subventions de la FRR (en % du PIB)			
	2020	2021	2022
SUBVENTIONS DE LA FRR telles qu'incluses dans les projections de recettes	0,000%	0,018%	0,036%
Décaissements de la FRR	0,000%	0,018%	0,036%

Dépenses financées par les subventions de la FRR (en % du PIB)			
	2020	2021	2022
Rémunération des salariés D.1	0,000%	0,000%	0,000%
Intermédiaire consommation P.2	0,003%	0,001%	0,015%
Prestations sociales D.62+D.632	0,000%	0,000%	0,000%
Intérêts D.41	0,000%	0,000%	0,000%
Subventions D.3	0,000%	0,000%	0,000%
Autres transferts courants D.7	0,000%	0,002%	0,000%
TOTAL DES DÉPENSES COURANTES	0,003%	0,003%	0,015%
Formation brute de capital fixe P.51g	0,001%	0,000%	0,002%
Transferts en capital D.9	0,000%	0,000%	0,012%
TOTAL DES DÉPENSES EN CAPITAL	0,001%	0,001%	0,014%

Autres coûts financés par les subventions de la FRR (en % du PIB) ¹			
	2020	2021	2022
Réduction des recettes fiscales	0,000%	0,000%	0,000%
Autres coûts ayant un impact sur les recettes	0,000%	0,000%	0,000%
Transactions financières	0,000%	0,000%	0,000%

¹ Cette catégorie couvre les coûts qui ne sont pas enregistrés en tant que dépenses dans les comptes nationaux.

9. Mise en œuvre des recommandations par pays 2021

Recommandation	Sous-Recommandation	Mesures et progrès réalisés
CSR 1	<p><i>En 2022, de suivre une orientation budgétaire propre à soutenir l'activité économique, incluant notamment l'impulsion fournie par la facilité pour la reprise et la résilience, et</i></p> <p><i>de préserver les investissements financés au niveau national.</i></p>	<p>La politique budgétaire en 2022 est pleinement orientée en faveur d'une croissance qualitative et créatrice d'emplois, tout en poursuivant une politique d'investissement ambitieuse permettant de relever le double défi de la transition climatique et numérique. Au total, les investissements publics au niveau des administrations publiques représentent 3,2 milliards d'euros (4,4% du PIB) en 2022, ce qui représente une augmentation de +5,1% par rapport à 2021. Les réformes et les investissements prévus dans le Plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg sont mis en œuvre en parallèle au programme d'investissement précité.</p>
CSR 2	<p><i>Lorsque les conditions économiques le permettront, de mener une politique budgétaire qui vise à parvenir à des positions budgétaires à moyen terme prudentes et à garantir la viabilité à moyen terme des finances publiques;</i></p> <p><i>dans le même temps, de renforcer les investissements pour stimuler le potentiel de croissance.</i></p>	<p>Malgré le fait que la clause dérogatoire générale (« general escape clause ») est en vigueur depuis 2020, le Luxembourg parvient à ramener son déficit public à un niveau inférieur à 3% du PIB dès 2021. En 2022, l'amélioration des finances publiques luxembourgeoises se poursuit, permettant d'aboutir à un solde nominal des administrations publiques presque à l'équilibre et un solde structurel proche de l'objectif budgétaire à moyen terme (« OMT »). La programmation budgétaire pluriannuelle sur la période 2021 à 2025 prévoit la pleine conformité à l'OMT à partir de 2023. Tout au long de la période 2022-2025, les investissements publics continueront à augmenter à un rythme annuel moyen de +6,5% par année et se situeront ainsi à tout moment au-dessus de 4% du PIB.</p>
CSR 3	<p><i>D'accorder une attention particulière à la composition des finances publiques, sur le plan tant des recettes que des dépenses, et à la qualité des mesures budgétaires, afin de garantir une reprise durable et inclusive;</i></p> <p><i>de donner la priorité aux investissements durables et propices à la croissance, en particulier aux investissements qui favorisent la transition écologique et numérique;</i></p> <p><i>de donner la priorité aux réformes structurelles budgétaires qui concourront au financement des priorités des politiques</i></p>	<p>La qualité des finances publiques ne se détermine non seulement par la dimension quantitative, mais aussi à travers les aspects qualitatifs. Ainsi, le gouvernement continue ses efforts visant à privilégier les dépenses susceptibles d'avoir un impact positif sur la croissance à long terme, en conformité notamment avec les objectifs fixés au niveau de la double transition verte et numérique, ainsi qu'au niveau de la cohésion de la société.</p> <p>Les engagements sous la politique climatique et environnementale du gouvernement sont décrits au plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg. Les dépenses identifiées au projet de Budget de l'Etat permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs du PNEC s'élèvent à 1,9 milliard d'euros en 2022. L'engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique dans le domaine de la fiscalité se concrétise notamment par la mise en œuvre du prix du carbone introduit en 2021 qui est augmenté à 25 € / tonne à partir du 1^{er} janvier 2022.</p>

	<p><i>publiques et contribueront à la viabilité à long terme des finances publiques, notamment, le cas échéant, en renforçant la couverture, l'adéquation et la viabilité des systèmes de santé et de protection sociale pour tous.</i></p>	<p>Quant aux efforts en faveur de la cohésion sociale, les prestations sociales (en espèce et en nature) représentent quelque 43% du total des dépenses publiques en 2022, ce qui correspond à la moyenne observée pendant la période 2016 à 2021 et confirme l'engagement ferme et continu du gouvernement en faveur de la protection sociale.</p> <p>Enfin, quant à la soutenabilité des finances publiques, et dans la lignée des efforts du gouvernement des dernières années, les différents piliers de la sécurité sociale font l'objet d'un suivi régulier et les résultats des analyses sont discutés avec les partenaires sociaux et autres parties prenantes afin d'assurer la viabilité à long terme et une bonne gestion stratégique. Dans ce contexte, le prochain bilan actuariel de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) au sujet du régime général d'assurance pension, y compris la mise à jour des prévisions relatives au financement, aura lieu vers la fin de l'année 2021. Dans la même veine, la modernisation de l'assurance dépendance par l'introduction de la réforme de 2018 assure le suivi de l'ensemble du dispositif en vue d'une meilleure anticipation des futurs changements et de l'équilibre financier du système.</p>
--	---	--